

## L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE FSU-36 2024-2025

**Co-Secrétaire FSU et FSU-SNUipp 36** Audrey Barnaba, directrice de l'école élémentaire de Montaigne, Châteauroux . Représentante aux CSA-SD, CDEN, CDAS plénière et Conseil de formation.

**Co-Secrétaire FSU et FSU-SNUipp 36** Pierre Laumonier, professeur des écoles, TRS à l'école élémentaire des Marins de Châteauroux. Représentant aux CSA, CDEN, CM et CDAS plénière.

**Co-Secrétaire FSU et SNES-FSU 36** Pierel Duval, enseignante d'anglais au collège Romain Rolland de Déols. Représentante aux CSA, CDEN, CDAS plénière et Formation spécialisée.

## ET AUSSI...

### Pour la FSU-SNUipp 36

**Charline Laurent** : Représentante aux CSA-SD, CDEN, Formation spécialisée, CDAS plénière et Conseil de formation.

**Véronique Goudy** : Représentante au CDEN, Formation spécialisée et CDAS plénière.

**Fabien Baranger** : Représentant au CSA-SD.

**Sandrine Allain** : Représentante à la Formation spécialisée et à la CDAS plénière.

**Sophie Grenon** : Représentante au CSA-SD.

**Lucie Moreau** : Représentante au CDEN.

### Pour le SNES-FSU 36

**Emeline Duval** : Représentante aux CSA-SD, CDEN, Formation spécialisée, CDAS plénière et Conseil de formation.

**Muriel Couedriau** : Secrétaire de la Formation spécialisée, représentante au CSA-SD.

**David Navarro** : Représentant à la Formation spécialisée.

**Matthieu Henner** : Représentant au comité médical, à la CDAS et à la CDAS plénière.

**Antoine Rabottin** (AESH) : Représentant au CSA-SD et à la Formation spécialisée.

**Jean Dumonteil** : Représentant au CDEN.

### Pour le SNUEP-FSU36

**Coralie Raveau** : Représentante au CSA-SD et à la Formation spécialisée.

**Richard Moret** : Représentant à la formation spécialisée.

### Pour le SNEP-FSU 36

**Guillaume Lemaire** : Représentant au CDEN.

### Pour le SNASUB-FSU 36

**Sabrina Adam** : Représentante au CDEN.

### Pour le SNICS-FSU 36

**Christelle Doucet** : Représentante à la Formation Spécialisée.



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE  
Dispense de timbrage

**Bulletin de la section n°: 133**

Déposé le : 24 Septembre 2024  
A distribuer avant le :  
30 Septembre 2024

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 07 88 71 46 63 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/> FB : FSU 36

## EDITO

Anne Genetet et Alexandre Portier ministres pour l'Éducation, ou comment enfoncer le clou des réformes dont personne ne veut...

Mais qui est donc Anne Genetet, la nouvelle ministre de l'Éducation nationale ? Une macroniste, ça c'est sûr. Une spécialiste de l'éducation, pas du tout. Députée des Français établis hors de France, connue à l'Assemblée pour ses travaux sur la défense et la diplomatie, celle qui a fondé une entreprise de conseil en relations employeur-personnel de maison pour les expat' occidentaux (véridique !), n'a jamais travaillé sur les enjeux scolaires. Ce qui ne l'a bien évidemment jamais

empêché de soutenir publiquement les mesures "Choc des savoirs" publiquement les mesures « Choc des savoirs » telles que voulues par Attal. Alexandre Portier, proche de Laurent Wauquiez et nouveau ministre délégué chargé de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel (portefeuille enfin placé sous la

tutelle de l'Education nationale, seule nouvelle positive), a lui aussi toujours soutenu le "Choc des savoirs". Il a également cosigné une tribune de défense de l'école privée il y a quelques mois dans le Figaro, dans laquelle il oppose "les défaillances [du] modèle" de l'école publique à la "réussite" du modèle privé, réussite dûe aux

"concepts d'autorité, de mérite, de respect, de discipline, d'assiduité, de travail bien fait et d'excellence" qui font que le privé est une école qui "fonctionne encore". C'est également dans le système privé qu'il est persuadé de pouvoir trouver les "clefs de réussite qui pourraient bénéficier au redressement tant espéré de notre école." Gageons que celui qui a également réfuté l'existence d'un manque de mixité sociale à l'école—il est vrai qu'il n'a pas dû en faire l'expérience personnelle, lui qui est passé par un lycée catholique privé puis par l'institut catholique de Paris, et n'a jamais vécu de difficultés scolaires—saura poursuivre les efforts de destruction du lycée professionnel au profit du privé—mais des entreprises, cette fois—sans trop d'efforts. Autant de raisons qui s'ajoutent de manifester notre colère et notre rejet de cette politique destructrice du service public d'éducation le 1er octobre, de façon massive.

## SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Pour faire entendre notre exigence d'un meilleur service public
- Page 3 : F3FCT : changement de nom, même fonction  
Une réforme de la voie professionnelle à marche forcée
- Page 4 : L'équipe départementale de la FSU-36  
Et aussi...

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 133 Septembre 2024  
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : R. TRIPON  
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0725S07427  
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

## POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE EXIGEANCE D'UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FSU et Solidaires appellent les agent·es publics, actif·ves et retraité·es, à se mobiliser dans le cadre de la **journée interprofessionnelle unitaire du 1er octobre** en participant massivement aux manifestations et par la grève.

La nomination de Michel Barnier comme Premier ministre est un comble ! Alors que la majorité des électeurs rejettent la politique macroniste (20% au premier tour des législatives) et celle de son parti (10%), cet « habile » négociateur du Brexit est appelé pour concilier l'inconciliable et tourner le dos aux deux revendications premières exprimées par les citoyens : un pouvoir d'achat décent (taux de pauvreté 2024 estimé à 15% de la population, et seuil de pauvreté pour la première fois à hauteur du SMIC net), des services publics efficaces au plus près de la population (manque de personnels tant à l'école qu'à l'hôpital, fermeture des services de proximité). **Nous ne pouvons pas rester immobiles face à cette imposture et au risque de voir nos services publics et nos acquis sociaux encore plus grignotés.**

Dix jours après avoir été nommé, le Premier Ministre découvre l'état extrêmement grave de nos finances publiques : de qui se moque-t-il ? Déclaration non innocente, reprise par tous les politiques « néo-libéraux » qui arrivent au pouvoir, pour justifier la voie de la pensée unique : encore moins de dépenses publiques, et toujours moins d'imposition des richesses indécentes, encore plus de dividendes pour les actionnaires et moins de recettes pour nos services publics. **NON, nous ne pouvons pas accepter ce simulacre de démocratie, et devons répondre dès maintenant à notre exigence de démocratie sociale en revendiquant la prise en compte des besoins vitaux dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la santé, de l'environnement, priorités absolues qu'un gouvernement doit porter.**

Poursuivre la politique de restriction des dépenses publiques et d'exonération de cotisations sociales au détriment de la population est une aberration à la fois sociale et économique. Il faut au contraire rétablir l'attractivité de nos métiers en trouvant les moyens financiers là où ils se trouvent en y augmentant les recettes fiscales, et renforcer notre protection sociale pour garantir un bon accès aux soins pris en charge par notre Sécurité Sociale et un bon niveau des pensions de retraite.

**Exigeons que des mesures générales soient prises et notamment qu'une revalorisation du point d'indice intervienne dès maintenant au titre de cette année 2024.** Les conditions de travail et d'exercice des missions et de rendu du service public doivent être améliorées, avec des créations de postes partout dans les établissements, les services, les ministères et les collectivités territoriales. C'est une condition nécessaire pour que, partout sur le territoire, le service public puisse être redéployé en proximité des usager·es.

**Rappelons également qu'il est indispensable que le gouvernement réponde à l'exigence majoritairement exprimée d'abrogation de la réforme des retraites qui a été infligée tout autant aux agent·es publics qu'aux salarié·es du secteur privé.**

**RASSEMBLEMENT MARDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE  
10h : CENTRE CONGRES ELYSÉES ISSOUDUN  
10H30 : PLACE DE LA RÉPUBLIQUE DE CHÂTEAURoux**

Les retraité·es seront comme toujours aux côtés des actifs pour soutenir leurs justes revendications, et porter les leurs propres, notamment l'indexation des pensions sur l'inflation (avec rattrapage des pertes subies antérieurement), et un accès aux soins qui ne les relèguent pas sur un brancard plusieurs dizaines d'heures dans un service d'urgence saturé en manque de personnel médical. Leurs organisations provoqueront une conférence de presse dans chaque département le 9 octobre.

## F3SCT : Changement de nom, mêmes fonctions

La Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) est l'instance qui remplace le CHSCT depuis 2023. Elle a pour compétences :

- la protection de la santé physique et mentale des personnels ;
- les conditions d'hygiène et de sécurité des personnels dans leur travail ;
- l'organisation du travail (y compris à distance) ;
- les enjeux liés aux outils numériques, dont le droit à la déconnexion et les dispositifs de régulation.

Les 10 représentants des personnels, seuls à voter, sont désignés par les organisations syndicales : titulaires parmi les membres titulaires et suppléants du CSA (Comité social d'administration) ; suppléants hors CSA.

Depuis les élections professionnelles de décembre 2022, les syndicats de la FSU disposent de 6 sièges sur 10 à la F3SCT départementale. C'est aussi un membre de la FSU qui est secrétaire départemental de cette instance.

Parmi les attributions de la F3SCT D, il y a l'étude des fiches RSST qui sont rédigées par les usagers de l'Éducation nationale (professeurs, parents, agents, personnels de direction, etc.) : on constate un nombre croissant de fiches relevant des risques psycho-sociaux, notamment en lien avec l'école inclusive. Une autre partie des fiches porte sur les risques liés aux problèmes bâtimentaires, aux ambiances thermiques. C'est d'ailleurs cette dernière tendance qui a incité la F3SCT D à choisir la problématique du bâti scolaire à l'épreuve du réchauffement climatique comme fil conducteur pour mener ses visites en 2023-2024. Le but : voir les travaux déjà réalisés et leur éventuelle efficacité, les travaux partiels, les bâtiments non rénovés et, dans les trois cas, le vécu des usagers. C'est dans cette perspective que des délégations de la F3SCT D ont été amenées à se rendre dans deux écoles de Châteauroux, ainsi que dans un collège rural. Pour rappel, ces visites ne constituent ni des inspections, ni des audits mais bien des séances d'observation des établissements du département, afin de formuler des préconisations réutilisables et proposées à tous, afin d'améliorer les conditions de travail. Même si ces visites répondent à un déroulé bien précis, elles peuvent permettre aux équipes d'exprimer leur ressenti à propos de leur vécu professionnel, en lien avec le thème retenu : alors, si la F3SCT D se rend dans votre établissement, n'hésitez pas à rencontrer les membres, pour nous faire part de vos remarques, de vos idées, etc...

## Une réforme de la voie professionnelle à marche forcée

La réforme Grandjean qui a débuté en 2023 se poursuit. Après la mise en place des BDE (Bureaux des Entreprises), de la gratification des PFMP (période formation en milieu professionnel) et du pacte, elle consiste à modifier en profondeur le calendrier des examens de baccalauréat professionnel. Aucun bilan des premiers éléments n'a été fait. Au SNUEP-FSU on constate qu'aucun BDE n'a les mêmes missions, 20 % environ sont nouveaux à cette rentrée. Malgré une médiatisation importante en septembre 2023, les paiements de cette dernière n'ont eu lieu qu'en avril dernier. Des discriminations sont apparues : les jeunes dépendant de l'ASE ou n'ayant pas de compte n'ont pas été gratifiés. Pour cette année scolaire il est prévu 3 épreuves ponctuelles du Bac Pro les 12, 13 mai et 26 juin. L'oral de projet aura lieu la semaine du 23 juin. Du 19 mai au 23 juin les élèves choisiront entre 2 parcours : soit l'insertion professionnelle avec stage dans les entreprises, soit rester au lycée pour suivre un parcours de préparation aux études supérieures. Concernant le parcours d'insertion professionnelle, la recherche d'entreprise sera compliquée, en raison de la forte concurrence avec les secondes professionnelles en PFMP et les secondes générales et technologiques en stage de découverte. Concernant le parcours de préparation aux études supérieures : quid des élèves qui souhaitent poursuivre leurs études mais qui auront choisi le stage car rémunéré ? De plus, aucun programme n'a été fourni pour ce parcours. Chaque établissement fait ce qu'il veut, créant de fortes disparités sur le territoire. Et enfin, en décalant les épreuves, les élèves perdent 170 h de cours pour préparer le même examen que précédemment. Le SNUEP-FSU est de ce fait très inquiet pour la réussite d'élèves déjà souvent en difficulté. On a pu constater lorsque les épreuves de spécialité en enseignement général et technologique étaient avancées un fort taux d'absentéisme suite aux épreuves. On ne peut que prévoir la même chose en enseignement professionnel où les élèves décrochent encore plus facilement. C'est pour toutes ces raisons que le SNUEP-FSU demande un retour à l'organisation précédente. Et cela dès cette année, ce qui est possible car cela ne modifierait en rien l'organisation des établissements.